

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 9 juillet 2024, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire, Luc Forand, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 3	Michel Deschamps
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseillère, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### **Assemblée de consultation publique règlement n° 92-2005-83**

Procès-verbal de l'assemblée de consultation publique concernant le règlement intitulé « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions ».

Le maire, M. Luc Forand, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et indique que le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du 11 juin dernier. L'avis public informant les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum relativement à ce projet de règlement a été affiché à l'hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville, le 19 juin dernier.

M. Forand cède la parole à M. Jonathan Massicotte, directeur du service de l'Urbanisme, qui poursuit en exposant que ce règlement a pour objet de mettre en place un cadre normatif pour les conteneurs accessoires aux usages agricole et public;

Cette assemblée de consultation publique sera suivie des décisions du Conseil municipal relativement à l'adoption d'un second projet de règlement et que les procédures suivront leurs cours suivant la Loi.

### **Résolution 2024-07-222**

#### **Procès-verbaux des 11 et 17 juin 2024 / Adoption**

Une copie des procès-verbaux des 11 et 17 juin 2024 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des 11 et 17 juin 2024 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

### Résolution 2024-07-223

#### Comptes payés, payables et recevables / Approbation

Il est proposé par **Jacques Bienvenue**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S12058 à S12067 S12156 à S12172 61973 à 61989 62015 à 62066	1 970 770,75 \$
Comptes payables	Pour la somme de
Chèques n <sup>os</sup> S12173 à S12257 62067 à 62090	716 796,72 \$
Comptes recevables	Pour la somme de
Factures n <sup>os</sup> 4FD000077 à 4FD000079	10 947,60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Première période de questions

### Résolution 2024-07-224

#### Dépôt de documents

En vertu du règlement n° 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et amendements, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale et greffière, a autorisé la proposition suivante :

- Acquisition de 2 ordinateurs de remplacement pour la Bibliothèque municipale auprès de Logimax Système informatique de Saint-Césaire pour le prix de 2 661,20 \$ plus les taxes, tel qu'il appert à la facture n° 54529 datée du 11 juin 2024.

### Résolution 2024-07-225

#### Maire suppléant / Nomination

Il est proposé par **Joanie Généreux**

**Et résolu que** Claudie Létourneau, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 10 juillet 2024 au 10 septembre 2024 et, elle est par les présentes autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu que** Claudie Létourneau, soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

### Résolution 2024-07-226

#### **FQM - Programme d'aide aux membres et à leur famille / Retrait des élus municipaux**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que les élus municipaux de la Ville de Saint-Césaire, soient et sont retirés du programme d'aide aux membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à leur famille (PAMF) offert par l'entremise d'Homewood Santé, le tout, aux fins de leur adhésion au programme d'aide aux élus(es) membres de la FQM et à leur famille (PAEF), mis en place le 1<sup>er</sup> juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-227

#### **Ville de Boisbriand – Refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux / Appui**

---

**Considérant** la demande d'appui de la Ville de Boisbriand, par sa résolution n° 2024-06-369, à l'effet de demander au gouvernement du Québec, la refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux dans la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), ceux-ci ayant été adoptés par le législateur à une époque lointaine et autres motifs;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie la Ville de Boisbriand dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec et de toutes les instances municipales québécoises afin de convaincre le gouvernement du Québec de procéder à la refonte des principes d'exemptions fiscales pour motifs religieux dans la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), de manière à préciser son cadre d'application et à l'adapter aux réalités sociales, politiques et économiques actuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-228

#### **Puits n°s 1 et 2-5 – Travaux autorisés en 2023 et réalisés en 2024 pour le réaménagement des entrées électriques (Résolution n° 2023-05-156) / Précision du financement**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de préciser à la résolution n° 2023-05-156 concernant les travaux de réaménagement des entrées électriques aux puits n°s 1 et 2-5 réalisés en 2024, que ces dépenses d'une somme de 31 525 \$ plus les taxes, sont financées à même les surplus accumulés libres.

**Et résolu de plus**, que la résolution n° 2021-04-147 à ce même sujet est annulée à toutes fins que de droits.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 juillet 2024

**Résolution 2024-07-229**

**Rang Rosalie – Réhabilitation d'un ponceau / Avenant d'ingénierie n° 1**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser l'avenant d'ingénierie n° 1 d'une somme de 27 400 \$ plus les taxes, de la firme Tetra Tech QI, au projet des Travaux de réhabilitation d'un ponceau dans le rang Rosalie (réf. : résolution n° 2023-09-264), tel qu'il appert audit avenant daté du 19 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-07-230**

**Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Avenants n°s 18 à 21**

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser les avenants de modification en structure et civil n°s 18 à 21, d'une somme de 7 241,88 \$ plus les taxes, de la firme Denommée Architectes, au projet des Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, tel qu'il appert auxdits avenants datés du 13 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**Résolution 2024-07-231**

**Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel / Certificat de paiement n° 6**

**Considérant** la recommandation datée du 26 juin 2024 de la firme Denommée Architectes, concernant le certificat de paiement n° 6 au contrat n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel;

**En conséquence, il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser le paiement du certificat de paiement n° 6 au contrat n° AO / GAR202308.12 - Travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel, d'une somme de 371 795,97 \$ incluant les taxes et une retenue contractuelle de 10 % auprès de l'adjudicataire Arri Construction inc., le tout tel qu'il appert à la recommandation citée en préambule.

La libération du paiement est conditionnelle à la transmission par l'adjudicataire des quittances applicables des sous-traitants et fournisseurs ayant dénoncé leurs contrats.

**Et résolu également** d'autoriser la directrice générale et greffière ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer les documents afférents pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Séance ordinaire du 9 juillet 2024

#### Résolution 2024-07-232

### **Second projet du règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles / Adoption**

---

**Considérant** qu'une copie du second projet de règlement intitulé « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions » a été transmise à chacun des membres du Conseil et que copie est disponible pour le public avant la tenue de la présente séance;

**Considérant** l'assemblée de consultation publique tenue ce 9 juillet 2024 lors de la présente séance ordinaire;

**Considérant** que ce projet de règlement contient plusieurs objets susceptibles d'approbation référendaire;

**Considérant** que ce projet de règlement vise à:

- mettre en place un cadre normatif pour les conteneurs accessoires aux usages agricole et public;
- inclure une nouvelle description d'usage encadrant les «lieux de dépôt pour contenants consignés» à même la sous-classe d'usage commercial A-2;
- modifier la superficie maximale établie pour les terrasses saisonnières accessoires aux «bars laitiers»;

**En conséquence, il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'adopter, sans changement, le second projet de règlement intitulé : « règlement n° 92-2005-83 modifiant le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements concernant les conteneurs agricoles et autres dispositions ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Résolution 2024-07-233

### **Acte de servitudes de passage et de stationnement – 2015, route 112 / Autorisation de signature**

---

**Considérant** l'établissement de servitudes réelles de passage et de stationnement à l'avantage du lot n° 1 592 570 du cadastre du Québec (fonds dominant), situé au 2015, route 112, propriété d'Automobiles Jacques Généreux inc., supportées par les parties des lots n°s 1 592 279 et 3 396 924 du cadastre du Québec (fonds servant), propriété de la Ville de Saint-Césaire, le tout tel qu'illustré au plan préparé par M. Émile Martin-Ouellet, arpenteur-géomètre, le 24 mai 2024 sous le numéro 4 482 de ses minutes;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

**Et résolu** d'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale et greffière, ou en son absence, la trésorière et directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, devant notaire, tous les documents afférents à cet acte de servitudes.

Adoptée à l'unanimité des Conseillers présents

### Résolution 2024-07-234

#### Dérogation mineure DM-07-2024 - 769, rue Larose / Autorisation

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été soumise par M. Dany Thibault, le propriétaire, concernant l'implantation de son bâtiment accessoire isolé (remise et abri) situé en cour arrière au 769, rue Larose, lot n° 3 969 215, en zone n° 106;

**Considérant** qu'un certificat de localisation illustrant le tout a été préparé par M. Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 3 juin 2024 sous le numéro 11 205 de ses minutes;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet de régulariser l'implantation dudit bâtiment accessoire isolé, lequel présente une marge de recul latérale droite établie à 0,83 mètre de la ligne de lot arrière, alors que la norme actuellement en vigueur au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette distance minimale à 1 mètre, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de 0,17 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publique, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Césaire;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 27 juin 2024, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-07-2024;

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure DM-07-2024 telle que soumise.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-235

#### **Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-10-2024 - 171A, route 112 / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soumise en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements pour l'installation de nouvelles enseignes commerciales (isolées) apposées en façade de l'immeuble, par M<sup>me</sup> Laurence Hurtubise, propriétaire du lot n° 1 593 211 situé au 171A, route 112, en zone n° 201;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que le PIIA-10-2024 présenté lors de leur réunion tenue le 27 juin 2024, respecte les objectifs et critères contenus au règlement de PIIA n° 69 et amendements;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** d'autoriser le plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA-10-2024 tel que soumis.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-236

#### **Camp de jour 2024 – Poste d'animateur-accompagnateur / Embauche entérinée**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'entériner l'embauche de M<sup>me</sup> Krissi Beaucage, au poste d'animatrice-accompagnatrice pour le Camp de jour 2024, laquelle a débuté le 25 juin 2024.

La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale en vigueur pour le Camp de jour 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-237

#### **Complexe sportif – Grille tarifaire des cours de la session Automne 2024 / Approbation**

---

**Il est proposé par Michel Deschamps**

**Et résolu** d'approuver la grille tarifaire datée du 2 juillet 2024, pour les cours offerts au Complexe sportif pour la session Automne 2024, laquelle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-238

## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

### **Complexe sportif – Grille tarifaire des locations de plateaux applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024 / Approbation**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'approuver la grille tarifaire datée du 3 juillet 2024, pour les locations de plateaux disponibles au Complexe sportif, laquelle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **Résolution 2024-07-239**

#### **Équipe de football les Griffons / Octroi d'une commandite**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'octroyer une commandite à l'équipe de football les Griffons pour leur match du 28 septembre prochain, en procédant au lignage approprié sur le terrain de l'école Paul-Germain-Ostiguy et en donnant accès aux toilettes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### **Affaires nouvelles**

### **Résolution 2024-07-240**

#### **Modification du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (*Loi sur la marine marchande*) / Demande de représentations au gouvernement provincial**

---

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire désire améliorer la sécurité nautique et réduire l'érosion des berges sur la rivière Yamaska;

**Considérant** que la Ville de Saint-Césaire a donné mandat au Comité rivière Yamaska pour qu'une demande de restriction sur la rivière Yamaska soit déposée au bureau de la sécurité nautique de Transports Canada;

**Considérant** que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB), découlant de la *Loi sur la marine marchande*, prévoit à l'article 2, paragraphe 7 :

**(7)** Il est interdit d'utiliser à une vitesse supérieure à 10 km/h un bâtiment à propulsion mécanique ou à propulsion électrique à 30 m ou moins de la rive dans les eaux suivantes :

- a) les eaux situées en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta;
- b) les fleuves, rivières et lacs situés en Colombie-Britannique;
- c) la rivière Nitinat et le lac Nitinat, en amont de la barre Nitinat, en Colombie-Britannique;



## Séance ordinaire du 9 juillet 2024

- d) les fleuves, rivières et lacs situés en Nouvelle-Écosse;
- e) le lac Bras d'Or, en Nouvelle-Écosse, à l'intérieur d'une ligne tracée entre le cap Coffin Point et le cap Red Head dans le chenal Great Bras d'Or et l'extrémité intérieure du canal St. Peters.

**Considérant** que cette restriction ne s'applique pas aux cours d'eau du Québec;

**Considérant** l'importance de protéger les rives des cours d'eau du Québec;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire demande au gouvernement du Québec de faire les représentations nécessaires auprès du gouvernement fédéral afin que ledit Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) soit modifié pour que l'article 2 du paragraphe 7 inclut les cours d'eau du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### Résolution 2024-07-241

#### Maison au Diapason - Tournoi de golf 27 août 2024 Cowansville / Inscriptions

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de 2 élus au tournoi de golf de la Maison au Diapason de Bromont, lequel tournoi aura lieu à Cowansville le 27 août prochain au coût de 550 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

#### Correspondances

#### Période de questions

**Fin de la séance.**

---

Luc Forand  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

#### Certificat de crédits

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2024-07-223, 2024-07-224, 2024-07-228, 2024-07-229, 2024-07-230,  
2024-07-231, 2024-07-236, 2024-07-239, 2024-07-241.

---

Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe